



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 52
 Nb de membres votants : 56
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2023.03.27/20
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 mars 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Sylvain ROUX représentant Jean-Louis MARQUANT, Mickaël PERROD représentant Yves NOEL,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Arnaud DELIGEARD à Jean-François TOCANT, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Christelle MARTINET SCHIRCH, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Isabelle MOULIN

N° 20 – ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Préhistorama – Mise à jour et fixation nouveaux tarifs boutique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.09.20/105 du 20 septembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » en intégrant l'extension suivante : Préhistorama (structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare – Châtelperonn, et a convenu que la modification de cet intérêt communautaire (et donc le transfert du Préhistorama) sera effective au 1er janvier 2022,

Considérant que cet équipement comprend une boutique de vente de produits à destination du public en lien avec son activité,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de nouveaux produits qui seront proposés à la vente et d'ajuster le tarif des produits ayant fait l'objet d'une augmentation par les éditeurs,

Il est exposé :

Le prix de vente des produits suivants (nouveaux produits et produits ayant vu son prix de vente augmenter par l'éditeur) proposés aux visiteurs dans la boutique du Préhistorama est proposé comme suit :

DELIBERATION N°	2023.03.27/20
CLASSIFICATION	7.10

Nom du produit	Prix unitaire TTC
La fabuleuse aventure archéologique du Docteur Bailleau sous la direction d'Emmanuelle AUDRY-BRUNET – Musée Anne de BEAUJEU (Editions FATON)	15,00 €
Guillaume-Joseph BAILLEAU, Dans la Grotte des Fées, Journal et correspondance d'une figure de l'archéologie française (1830-1909) - Edition scientifique de Raphaël ANGEVIN - Editeur BLEU AUTOUR	36,00 €
Noune, l'enfant de la Préhistoire par Gemma Sales et Michel Vaidis - grand format- éditions MSM	15,00 €
Noune, l'enfant de la Préhistoire par Gemma Sales et Michel Vaidis - format poche - éditions MSM	5,30 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- fixe les tarifs des produits proposés dans la boutique du Préhistorama – Châtel Perron à compter du 1^{er} avril 2023 comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de ces tarifs et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

